



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BRIANCE • COMBADE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-trois le six février à dix-neuf heures, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIANCE-COMBADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Jane Limousin sous la Présidence de M. Yves LE GOUFFE, Président.

Date de convocation des membres du Conseil : 27 janvier 2023

Nombre de membres en exercice : 25

Nombre de membres votants : 23

Etaient présents (21) : BOURLIATAUD Isabelle ; CHANGION Daniel ; COUEGNAS David ; DAUDE Dominique ; DEBLOIS Marie-Noëlle ; DE CUYPER Micheline ; DIDIERRE Jean-Gérard ; FOUR Franck ; FORESTIER Joël ; JEANDILLOU Corinne ; LAFARGE Didier ; LAFARGE Monique ; LAVAUD Henri ; LAUBARY Dominique ; LE GOUFFE Yves ; MATINAUD Gilles ; MONZAUGE Christian ; RAIGNE Philippe ; RIVET Françoise ; SAUTOUR Jean-Claude ; SERRUT Valérie

Pouvoirs (2) : BROUSSE Didier à DEBLOIS Marie-Noëlle ; WAMPACH Joe à RAIGNE Philippe

Absents excusés (3) : BROUSSE Didier ; LEYGNAC Roland ; WAMPACH Joe

Absents (1) : BLANQUET Géraldine

Secrétaires de séance : DAUDE Dominique et DE CUYPER Micheline

Délibération n° 2023-05 : Projet de vente d'une parcelle de la ZAE de la Croix Lattée

Monsieur le Président communique au Conseil communautaire la demande formulée par Anthony DOUGE, représentant de la SAS DOUGEDIS pour l'acquisition de la parcelle cadastrée A 1631, d'une superficie de 4 108 m², située sur la ZAE de la Croix Lattée à Neuvic-Entier, en vue de la création :

- d'un entrepôt servant de réserve déportée pour le Super U de Châteauneuf la Forêt
- de box de stockage, de garages de véhicules ou tous autres biens.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **DE DONNER** son accord pour la cession de la parcelle de la ZAE La Croix Lattée cadastrée A 1631 à Neuvic-Entier, d'une superficie de 4 108 m² à la SAS DOUGEDIS, au prix de 4,99 € HT/m² ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer les documents à intervenir pour conclure la cession.

**Fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme à Châteauneuf la Forêt, le 6 février 2023**



**Le Président
Yves LE GOUFFE**